

AGRAFER
la facture originale
et acquittée
derrière cette
feuille, **ICI**.

Service Prévention et Action Sociale

Pour toute demande d'information générale
N° unique CRPCEN / CSN - Comité Mixte :

■ Tél. 01 44 90 20 12

Pour toute information sur les demandes en cours,
Centre de la Relation Clients de la CRPCEN :

■ Tél. 01 44 90 13 33

■ Fax 01 44 90 20 15

■ Formulaire de contact accessible sur notre site
Internet www.crpcen.fr

AIDE AUX SÉJOURS DES ENFANTS 2018

FORMULAIRE DE FACTURATION À joindre par séjour et par enfant



N'oubliez pas de joindre, **EN UNE SEULE FOIS**, l'ensemble de vos factures originales et acquittées à l'imprimé de demande d'aide aux séjours des enfants, accompagnées des pièces justificatives. **Tout dossier incomplet sera rejeté.**

Identification du demandeur et du bénéficiaire

N° INSEE N° CRPCEN (6 chiffres)

Madame Monsieur

Nom et prénom de l'assuré (en capitales)

Nom et prénom de l'enfant (en capitales)

Date de naissance de l'enfant / / L'enfant figure-t-il sur l'avis d'imposition Oui Non

Identification de la facture

Type de séjours : Voyage scolaire Colonie de vacances Stage sportif Séjour linguistique, éducatif, culturel
 Activité extra-scolaire organisée pendant les vacances scolaires Vacances enfant handicapé

Zone de vacances scolaires A B C

Dates des vacances scolaires concernées du / / au / /

Date de début du séjour / / Date de fin du séjour / /

Montant réglé par la famille pour le séjour €

Conformité de la facture

La facture est-elle originale ? Oui Non La facture vous a-t-elle été transmise par mail ? Oui Non

L'identité du bénéficiaire figure-t-elle sur la facture Oui Non

La facture est-elle acquittée (présence de la mention « payé », « reste à payer = 0 € », « solde = 0 € », justificatif bancaire...) ? Oui Non

La facture concerne-t-elle un séjour ou une activité organisée pendant les vacances scolaires (hors voyage scolaire) ? Oui Non

La facture concerne-t-elle un séjour ou une activité organisée par un organisme agréé (hors voyage scolaire) ? Oui Non

Attention, toute facture non-conforme ne sera pas prise en compte dans le montant de l'aide qui vous sera versé.

Si aucune des factures transmises n'est conforme, l'aide ne sera pas attribuée.

Signature OBLIGATOIRE de l'assuré

Cachet et signature OBLIGATOIRES de l'organisme chargé du séjour

Partie réservée au service action sanitaire et sociale de la CRPCEN

N° Décision Accord Rejet Montant à rembourser €

Conformité de la facture : originale acquittée vacances scolaires professionnelle
Validation : originale acquittée vacances scolaires professionnelle